



Règlement intérieur du lieu d'accueil enfants-parents

- Lieu réservé à l'accueil de la petite enfance jusqu'à 4 ans (jusqu'à 6 ans en cas de fratrie) accompagné d'un adulte référent.
- 10 enfants maximums accueillis en même temps
- Accès libre anonyme et gratuit.
- Les enfants restent sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent. Aucun enfant ne pourra être laissé aux accueillantes (même le temps d'une cigarette !).
- Pour la tranquillité de tous, les téléphones portables restent éteints.
- Les enfants peuvent être amenés à jouer avec d'autres adultes que leurs parents. S'ils se mettent en danger ou ne respectent pas une règle de vie, d'un jeu, du lieu, l'adulte référent ou les accueillantes se doivent d'intervenir.
- Respect du coin bébé par les plus grands.
- Les enfants qui veulent jouer sur les tapis enlèveront leurs chaussures.
- Tout le matériel pédagogique est fourni mais ne peut pas être emprunté.
- Dans un esprit de convivialité et de respect des autres utilisateurs, chacun aidera au rangement des jeux
- Possibilité de prendre une boisson et un biscuit offert par le lieu d'accueil. Pour des raisons d'hygiène, aucune collation ne pourra être apportée de l'extérieur.
 - Les activités sont libres d'accès en respectant le nombre de place disponible.
- Les séances se déroulent dans un esprit d'ouverture et avec tolérance.